

ETUDE DE CAS : UNE UNIQUE NORMANDIE... 1— Vers l'unification

A/ REPERES CHRONOLOGIQUES

1956 : Création de deux Normandie.

1982 : Loi de décentralisation ; les régions deviennent des **collectivités territoriales** (avec une assemblée de représentants élus au suffrage universel) et gagnent progressivement des compétences.

2007 : Le schéma régional d'Aménagement et de Développement du Territoire de (SRADT) réalisé par le Conseil Régional de Basse-Normandie affirme la nécessité « d'ouvrir un nouvel âge de la coopération normande » (Grand chantier n°11)

2014 (juin) : F. Hollande dévoile la nouvelle carte des régions françaises, où figure une seule Normandie.

2015 (juillet) : Rouen désignée comme capitale provisoire de la région Normandie.

2015 (août) : Promulgation de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Nouveau découpage régional ; renforcement du rôle de régions (développement économique, Aménagement du territoire) ; renforcement du rôle des intercommunalités.

2015 (décembre) : Elections Régionales, le Conseil Régional élu prendra les commandes de la Normandie.

2016 (janvier) : les Régions passent de 22 à 13.

2020. réforme des Conseils départementaux (maintien ? Disparition ?)

Consigne : Exploitez ces 3 documents afin de **dégager** et **classer** plusieurs motivations et conséquences de la décision d'unification des deux régions normandes.

Complément : Par une recherche personnelle, trouvez des arguments avancés par les détracteurs de cette décision / réforme.

B/ Extraits de la tribune de F. Hollande présentant la Réforme territoriale (juin 2014)



« [...] Parce que notre organisation territoriale a vieilli et que les strates se sont accumulées. Parce que les moyens de communication, les mutations économiques, les modes de vie ont effacé les limites administratives. Parce que nous devons répondre aux inquiétudes des citoyens qui vivent à l'écart des centres les plus dynamiques et qui redoutent d'être délaissés par l'État en milieu rural comme dans les quartiers populaires.[...]Le temps est donc venu de simplifier et clarifier pour que chacun sache qui décide, qui finance et à partir de quelles ressources. Le temps est venu d'offrir une meilleure qualité de service et de moins solliciter le contribuable tout en assurant la solidarité financière entre collectivités selon leur niveau de richesse [...]

Les intercommunalités changeront d'échelle. Chacune d'entre elles devra regrouper au moins 20 000 habitants à partir du 1^{er} janvier 2017, contre 5000 aujourd'hui. [...] Les régions, quant à elles, se sont imposées comme des acteurs majeurs de l'aménagement du territoire. Mais elles sont à l'étroit dans des espaces qui sont hérités de découpages administratifs remontant au milieu des années soixante. Leurs ressources ne correspondent plus à leurs compétences, qui elles-mêmes ne sont plus adaptées au développement de l'économie locale. Pour les renforcer, je propose donc de ramener leur nombre de 22 à 14. Elles seront ainsi de taille européenne et capables de bâtir des stratégies territoriales. [...] Demain, ces grandes régions auront davantage de responsabilités. Elles seront la seule collectivité compétente pour soutenir les entreprises et porter les politiques de formation et d'emploi, pour intervenir en matière de transports, des trains régionaux aux bus en passant par les routes, les aéroports et les ports. Elles géreront les lycées et les collèges. Elles auront en charge l'aménagement et les grandes infrastructures. [...] Pour remplir leur rôle, elles disposeront de moyens financiers propres et dynamiques. Et elles seront gérées par des assemblées de taille raisonnable. Ce qui veut dire moins d'élus. Dans ce nouveau contexte, le conseil général devra à terme disparaître. La création de grandes régions, et le renforcement des intercommunalités absorberont une large part de ses attributions. Mais cette décision doit être mise en œuvre de façon progressive [...]

C/ Article paru sur le site de « France Bleue » Vendredi 31 juillet 2015 à 17h52

Rouen, capitale provisoire de la Normandie



Le conseil des ministres de ce vendredi a statué sur le choix des capitales provisoires des futures grandes régions : c'est Rouen, l'actuelle capitale de la Haute-Normandie, qui devient la capitale provisoire de la Normandie réunifiée.

Rouen choisie comme **capitale provisoire de la Normandie réunifiée** - qui comptera plus de 3,3 millions d'habitants dans cinq départements, Seine-Maritime, Eure, Calvados, Orne et Manche. Le compte rendu du conseil des ministres de ce vendredi a statué en faveur de la métropole haut-normande.

Des sièges répartis entre Caen et Rouen

Les chefs-lieux de plusieurs administrations seront basés à Caen, car si c'est bien Rouen qui remporte la victoire symbolique de la capitale de région, sur le terrain Caen est loin d'être lésée : Caen remporte le siège de la future **Agence Régionale de Santé** fusionnée et du **Rectorat Académique de Région**. Un recteur sera maintenu à Rouen mais c'est bien celui de Caen qui présidera un comité régional académique et sera l'interlocuteur du président de région et du préfet.

Caen rafle également le siège de la **Direction régionale de l'Insee**, celui de l'**Alimentation, de l'agriculture, et de la Forêt**, et le siège de la **Direction Régionale des Affaires Culturelles** (la DRAC).

A Rouen, on trouvera le siège de la **DREAL** - la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement - celui des **finances publiques** et c'est aussi à Rouen que sera basée la **Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**.

Reste à connaître la répartition des services du futur Conseil Régional : ce sera l'un des sujets de la campagne des prochaines élections, qui désigneront le président de cette Normandie Réunifiée.

A noter, ces chefs-lieux restent provisoires et seront fixés d'ici juillet 2016.